

Bureau international de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
Podgorica (Monténégro)
Rapport de mission

- **Objet/Instance¹** : participation au Bureau international de l'APF en qualité de membres exécutifs.
- **Lien avec les compétences de la Communauté française : la Francophonie et la diplomatie parlementaire**
- **Dates** : 29 au 31 janvier 2026
- **Composition de la délégation** :
 - M. Jean-Paul Wahl, Vice-président international de l'APF ;
 - Mme Anne Lambelin, Déléguée régionale Europe ;
 - Mme Viviane Teitelbaum, Présidente du Réseau des femmes parlementaires
- **Autres** :
 - 2 agents
- **Bilan budgétaire** :

Transport	€ 2 074
Hébergement (et frais sur place)	€ 3 950
Total :	€ 6 024
- **Mode de transport** : aérien
- **Compensation carbone** : 4,89tCO2

Rapport de mission

A l'invitation de la section monténégrine de l'APF, la réunion du Bureau s'est tenue les 30 et 31 janvier 2026 au Parlement monténégrin. En amont de cette réunion, un groupe de travail de la Commission politique s'est tenu, le 29 janvier, pour finaliser l'examen d'un code du personnel pour les agents du Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, basés à Paris. Adopté par les membres du groupe de travail et par le Bureau, ce code fera l'objet d'un examen supplémentaire lors de la prochaine réunion de la Commission politique.

Le Bureau a débuté ses travaux en prenant acte de changements dans sa composition avec les nominations notamment de M. Michel Wolter, comme Trésorier ; M. Guillaume Chevrollier, comme Président de la Commission politique ; M. Aime Noji Sangara (Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo) ; M. Jérôme Patrick Achi (Président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire) et M. Carlo Sommaruga, comme membres. Au cours de la réunion, à la demande de la Déléguée régionale Amérique, Mme Francine Landry (Présidente de l'Assemblée législative du Nouveau Brunswick), un groupe de travail réunissant les délégués régionaux sera constitué afin d'examiner la question des deux postes vacants au Bureau.

Par ailleurs, le Bureau saisi de plusieurs demandes d'adhésion a pris acte des candidatures de l'UNALE (Union nationale des législateurs et législatures d'Etats du Brésil) et du Parlement arabe. S'agissant des adhésions, M. **Jean Paul Wahl**, Vice-président de l'APF, a demandé aux membres du Bureau que les demandes d'adhésion fassent état d'un examen plus approfondi au Bureau de l'APF avant qu'elles ne soient envoyées pour examen à la Commission politique. L'instance du Bureau doit pouvoir se saisir de la demande afin de vérifier que l'organisation interparlementaire ou le parlement qui souhaite intégrer l'APF respecte les valeurs de notre organisation. Il a rappelé que l'APF n'était plus uniquement une organisation qui se limitait à la seule promotion de la langue française. Son évolution dans le temps s'est accompagnée d'une vocation à caractère politique débattant de sujets d'intérêts communs, ce qui nécessite, *a minima*, le partage des valeurs que défend la Francophonie institutionnelle. De plus, il a rappelé qu'en élargissant le périmètre de l'APF, on risquait de dénaturer profondément la vocation première de notre organisation.

Mme **Viviane Teitelbaum**, en sa qualité de Présidente du Réseau des femmes, s'est inquiétée de la question des droits des femmes et des filles mais aussi des droits de la communauté LGBT au sein des pays membres du Parlement arabe.

Conformément aux statuts actuels, le Président de la Commission politique a tenu à rassurer les membres du Bureau en les informant que les dossiers de ces deux candidatures seront examinés profondément lors de la prochaine réunion ; pour autant que le dossier de candidature soit envoyé dans les temps.

Le Bureau a ensuite mené un large débat politique sur la géopolitique dans la région des Balkans. Situés au cœur de l'Europe, les Balkans constituent une mosaïque géopolitique où s'entrecroisent diversité culturelle, enjeux identitaires, aspirations démocratiques, ambitions d'intégration régionale et influences étrangères multiples. Pour traiter de cette question, les membres du Bureau ont entendu et échangé avec M. Ivan Lekovic, ambassadeur chargé de la cyberdiplomatie au ministère des Affaires étrangères du Monténégro et M. Jean-Arnaud Dérens, rédacteur en chef du « Courrier des Balkans », une plateforme en français qui traite de l'actualité dans la région et son voisinage immédiat.

Depuis les années 1990, la région a connu une recomposition politique majeure, marquée par la guerre, des transitions démocratiques et la construction de nouveaux États. Depuis 2014, la région est au cœur du Processus de Berlin, levier diplomatique visant à engager les États dans une dynamique de rapprochements politique et économique avec l'Union européenne, sans pour autant être pleinement intégrés à celle-ci. Ce processus illustre une forme de coopération souple, progressive et inclusive qui permet à des États non-membres de participer à un projet de stabilité, de paix et de développement commun. Parallèlement à ce rapprochement européen, d'autres puissances étrangères exercent leurs influences économique, médiatique ou militaire, faisant de la région un terrain stratégique de rivalités géopolitiques. Cet exemple n'est pas spécifique aux Balkans ou même à l'Europe. Sur d'autres continents, nombre de régions traversées par des transitions politiques et caractérisées par une forte diversité culturelle expérimentent, elles aussi, une lutte d'influence entre coopération régionale et puissances extérieures. À titre d'exemple, en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO doit composer avec la présence économique chinoise, l'influence politique et militaire de puissances extérieures, ou encore les tensions internes liées aux transitions démocratiques. Les Balkans apparaissent dès lors comme un terrain de réflexion plus large sur la gouvernance régionale, le multilatéralisme et les équilibres géopolitiques dans des espaces sous pression.

Mme **Anne Lambelin**, Déléguée régionale Europe a rappelé que depuis l'indépendance du Monténégro en 2006, plusieurs puissances étrangères ont secoué la stabilité interne du Monténégro, au niveau politique par la Russie (et ses proxys régionaux) et au niveau économique par la Chine, deux pays reconnus pour ne pas apprécier le concept de démocratie occidentale tel que nous le connaissons en Europe. A cela s'ajoute le problème identitaire qui polarise la société monténégrine avec une franche majoritaire de la société tournée vers un futur européen et une autre franche conservatrice, davantage liée aux relais pro-russes. Elle a demandé aux experts si ce clivage sociétal risquait à la moindre crise, de faire basculer le Monténégro vers un camp eurosceptique, comme c'est le cas avec la Hongrie d'Orban.

M. **Jean-Paul Wahl**, Vice-président de l'APF a quant à lui rappelé qu'en novembre 2024, la question de la guerre hybride a occupé les travaux de la 36^e Assemblée régionale Europe organisée à Prishtina. Une dizaine d'experts qui participaient à cette réunion qualifiaient les Balkans comme étant une poudrière. D'ailleurs, les élections présidentielles en Roumanie qui ont été annulées face à un candidat presque inconnu et pro russe, sont une preuve que la région subit toujours de fortes turbulences étrangères. Autre preuve, c'est l'arrestation et l'expulsion en 2022 de diplomates russes du Monténégro.

Les deux experts ont tout d'abord rappelé que le Monténégro, étant membre de l'OTAN, était sous surveillance et en collaboration avec ses alliés. Si cela ne réduit pas les risques quant à des turbulences et ingérences diverses, l'intégration euro atlantique permettait une certaine stabilité. Ils ajoutent que la principale priorité des autorités monténégrines, c'est l'adhésion à l'Union européenne d'ici 2028, en devenant le 28^e Etat membre de l'Union.

Pour ce qui est des menaces hybrides, l'Ambassadeur a rappelé que le prochain test électoral prévu en 2028 avait pour préoccupation la lutte de ce phénomène en période électorale.

A la suite de ce débat, le Bureau a échangé avec Mme Caroline Saint-Hilaire, administratrice générale de l'OIF. Elle se projette d'emblée à l'horizon 2026, année marquée par la tenue du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie au Cambodge, les 15 et 16 novembre, consacré au thème de la paix, dans un contexte international caractérisé par des tensions croissantes et la fragilisation du multilatéralisme.

Elle rappelle que l'année 2025 a constitué une étape clé de préparation, permettant de consolider les actions et le cadre institutionnel de la Francophonie. La 46^e Conférence ministérielle de la Francophonie, tenue à Kigali, a notamment mis en avant la montée en puissance des projets, la nécessité de leur mise à l'échelle et l'enjeu de nouveaux financements, ainsi que l'adoption de l'Appel de Kigali en faveur de la formation et de l'insertion des filles et des femmes dans les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle.

La Conférence a également souligné l'expertise de l'OIF en matière de paix, de démocratie et de droits de l'Homme, notamment à travers la diplomatie préventive, l'alerte précoce et la médiation, tout en identifiant la lutte contre la désinformation comme un enjeu transversal. Elle a enfin appelé à un renforcement de la Francophonie économique, au bénéfice prioritaire des jeunes et des femmes.

S'agissant de la coopération avec l'APF, elle indique que l'alignement du programme de l'APF avec les priorités stratégiques de l'OIF a été poursuivi en 2025, dans le respect des critères habituels. Parmi la trentaine d'actions menées figurent notamment des initiatives en faveur des femmes parlementaires et des jeunes, du développement durable, ainsi qu'une attention accrue aux enjeux liés à l'intelligence artificielle, à la paix et à la stabilité. Le taux de consommation de la subvention devrait atteindre entre 95 et 97 %.

Enfin, l'Administratrice a informé les membres du Bureau qu'à la suite d'une baisse drastique des dotations des Etats membres, la dotation de l'OIF à l'APF allait subir une baisse, en 2026, de 8% soit 50.000 euros en moins qu'en 2025. Le montant de cette dotation s'élèvera donc à 570.000 euros pour une série d'actions de coopération en soutien aux parlements et en projets collaboratifs. Elle a tenu à préciser que cette diminution ne devait pas être perçue comme un désaveu puisque la diminution est largement inférieure aux coupures budgétaires auxquelles fait face l'OIF. A cet égard, Mme de Saint Hilaire a demandé à l'APF de poursuivre le travail en multipliant la création de corpus législatif.

Au nom du Réseau des femmes parlementaires, Mme **Teitelbaum** a interrogé l'Administratrice de l'OIF, Mme de Saint Hilaire sur l'engagement de l'OIF en faveur des droits des femmes et des filles dans un contexte international marqué par un recul préoccupant de ces droits, tel que

souligné par un rapport des Nations Unies en 2024. Elle souhaite savoir si les budgets de l'OIF consacrés aux programmes en faveur des femmes et des filles seront maintenus pour la prochaine année financière et si des actions spécifiques sont prévues pour répondre à cette crise.

Elle rappelle également le 25^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et souligne les difficultés persistantes de sa mise en œuvre dans l'espace francophone. À ce titre, elle interroge le rôle que pourrait jouer l'OIF pour soutenir les parlementaires francophones, notamment les femmes parlementaires, dans l'application concrète de cette résolution, en particulier en matière de renforcement des capacités, de partage de bonnes pratiques, d'accompagnement institutionnel et de soutien aux réseaux parlementaires engagés en faveur de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité.

L'intervention du Président de la Commission politique, M. **Chevrollier**, dresse un panorama global des sections placées sous mécanismes de vigilance, des transitions politiques en cours et des principales crises internationales en 2025, mettant en évidence des situations institutionnelles ponctuelles.

Sections suspendues

En **Syrie**, des progrès institutionnels ont été enregistrés avec l'annonce, en mars 2025, d'une déclaration constitutionnelle prévoyant une nouvelle Constitution et des élections à l'issue d'une transition de 5 ans. Les élections législatives d'octobre ont constitué une première étape symbolique et favorisé une reprise limitée des échanges diplomatiques. Ces évolutions restent fragiles, dans un contexte de tensions régionales persistantes et de violences internes graves, marquées par des massacres de minorités et des affrontements intercommunautaires.

Dans l'espace sahélien, la dynamique de rupture avec les mécanismes internationaux se poursuit, illustrée par le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la Cour pénale internationale. Au **Mali**, la dégradation sécuritaire, liée notamment aux actions du GNIM et au blocus économique, a entraîné de lourdes conséquences humanitaires et économiques, malgré une amélioration partielle en fin d'année. Au **Burkina Faso**, la perte de contrôle de vastes portions du territoire et la multiplication des violences s'accompagnent d'un durcissement autoritaire préoccupant. Au **Niger**, la détention prolongée du président élu Mohamed Bazoum, la répression politique et la dégradation sécuritaire persistante témoignent d'une situation extrêmement instable.

En **Haïti**, l'insécurité empêche toujours l'organisation d'élections crédibles. Les scrutins, reportés à 2026, interviennent dans un contexte d'incertitude institutionnelle, alors que le mandat du Conseil présidentiel de Transition arrive à son terme. La crise humanitaire demeure aiguë, avec plus de 5 000 morts en 2025 et près de la moitié de la population en insécurité alimentaire.

Sections sous mécanisme de transition

La plupart des sections ont achevé leur feuille de route constitutionnelle, conduisant la Commission politique à envisager la levée progressive des mécanismes. Au **Gabon**, les élections législatives ont marqué la fin de la transition et ouvert une phase de réintégration régionale et internationale.

En **Guinée**, l'adoption d'une nouvelle Constitution et l'élection présidentielle de décembre, remportée par Mamadi Doumbouya, ont conduit à la levée des sanctions régionales, malgré des inquiétudes persistantes quant au respect des libertés politiques. Au **Tchad**, la transition s'est achevée avec les élections législatives, dans un climat politique tendu et sur fond de défis sécuritaires et humanitaires durables.

Section placée sous alerte

La **République centrafricaine** a connu une évolution positive majeure avec l'organisation d'élections générales crédibles en décembre 2025, marquant un tournant historique, notamment par la tenue simultanée d'élections municipales pour la première fois depuis 1988. Des progrès sécuritaires significatifs ont été enregistrés, avec le désarmement de plusieurs groupes armés. Au regard de ces avancées, la Commission politique recommande la levée de la mise en alerte pour cette section.

Autres situations notables

A **Madagascar**, la chute du régime à la suite d'un mouvement de contestation de la jeunesse malagasy a conduit à l'ouverture d'une transition politique et a entraîné la suspension du pays de l'Union africaine. En **Guinée-Bissau**, un coup d'État a interrompu le processus électoral et ouvert une transition d'un an. Dans la région des **Grands Lacs**, la poursuite des combats à l'est de la RDC alimente une crise humanitaire majeure, malgré les accords de paix récents. En **Asie**, le conflit frontalier entre le Cambodge et la Thaïlande s'est intensifié, provoquant de nombreuses victimes et déplacements de population. Enfin, en **Ukraine**, la guerre se poursuit dans un contexte de négociations fragiles et de réduction significative de l'aide internationale, avec une intensification des pertes civiles et territoriales.

À la suite de l'examen des situations politiques, les membres du Bureau ont examiné les questions budgétaires de l'APF. Le rapport sur le projet du budget de l'année 2025 présenté par le trésorier de l'APF a fait l'objet de longs débats et questionnement en raison des difficultés financières dans lesquelles se trouve l'APF. Le fonds de soutien à la coopération qui était alimenté par les excédents des budgets précédents a atteint un seuil critique ne permettant plus de financer les actions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Pour retrouver un équilibre budgétaire satisfaisant en accentuant les économies dans les dépenses, la seule solution valable était d'adopter une augmentation des cotisations à 15% assortie de coupes budgétaires ou d'adopter une augmentation des cotisations à 20% sans coupes budgétaires. La première option a été adoptée à la majorité des membres présents. En conséquence, une réduction des réunions internationales a été effectuée. Il a été, par ailleurs, décidé que sur les trois prix de l'APF, le Prix Geoffrey Dieudonné, le Prix Senghor-Césaire et le Prix du Réseau des femmes soient remis une fois tous les trois ans, à tour de rôle.

Au niveau des recettes, rappelons que les recettes propres proviennent des cotisations des sections, des subventions du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères dont le montant est passé de 350.000 euros à 150.000 euros, de différentes recettes de produits financiers et de l'utilisation d'excédents sur fonds propres. En ce qui concerne les recettes pour ordre, elles proviennent principalement de contributions versées par le Parlement français, d'une contribution de l'Organisation internationale de la francophonie, d'une contribution de l'Agence française et de développement et d'une contribution de Wallonie-Bruxelles International ainsi que d'un soutien du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer la réalisation d'un séminaire « Geoffrey Dieudonné » de maximum 30.000 euros pour 2026.

Dans le cadre du débat général, les membres de la délégation ont longuement échangé.

La mission diplomatique en Italie, en vue d'une adhésion, sera entièrement financée par la Région Europe de l'APF, sous la proposition de Mme **Anne Lambelin**, ceci permettant d'alléger les dépenses budgétaires de l'APF international.

M. **Jean-Paul Wahl** souhaite qu'une réflexion soit menée sur les sections en arriérés de cotisation. Il rappelle que les mesures prévues dans les statuts de l'APF sont claires et précises en la matière. Que vu les faibles montants des cotisations, tout retard de plus de deux ans de cotisation doit poser la question de l'appartenance à l'organisation. De plus, il propose que soit revu le mécanisme du montant des cotisations, regrettant que des petites sections membres payaient davantage que de grandes sections.

Mme **Anne Lambelin** a rappelé que la Région Europe sera solidaire de l'APF qui se trouve en difficulté concernant son financement. Elle rappelle toutefois que cette solidarité à un coût énorme pour les sections européennes puisque les sections européennes cotisent également pour constituer l'instance régionale d'un budget propre à son fonctionnement. La vocation première de ce budget régionale permet le fonctionnement de cette instance mais aussi de financer les actions que ne peut pas assumer l'APF international, notamment pour les cours de langues.

Elle rappelle par ailleurs que les sections européennes, membres et associées, sont en règle de cotisation depuis plusieurs années.

Mme **Viviane Teitelbaum** souhaite que l'APF, qui s'est dotée d'un corpus législatif en matière de budgétisation sensible au genre, l'applique également à son propre fonctionnement. Elle se tient à la disposition de la Déléguée générale pour travailler dans ce sens, afin de montrer l'exemple aux sections membres de l'APF.

Elle propose par ailleurs de revoir le règlement du prix du Réseau des femmes parlementaires, en privilégiant une formation plutôt que l'attribution d'un montant forfaitaire à une association. À cette fin, elle suggère que le prix ne soit pas attribué en 2026.

Le Président de la Commission des affaires parlementaires de l'APF, M. **Joël Godin** (Canada), a présenté les actions de coopération et rappelé le cadre général de la coopération interparlementaire de l'APF, aligné depuis 2024 sur le cadre stratégique 2023-2030, ainsi que la procédure de sélection des projets, désormais entièrement dématérialisée via la plateforme IntrAPF. Il précise les conditions de recevabilité et les principaux critères de sélection des dossiers.

Il indique que, pour 2026, plus de soixante demandes émanant de 25 sections ont été reçues. Vingt-quatre activités seront organisées, permettant de répondre aux besoins de 34 sections, notamment grâce à des actions mutualisées.

Il présente ensuite le cadre budgétaire, marqué par une baisse de la subvention de l'OIF, tout en soulignant la poursuite des partenariats avec Wallonie-Bruxelles International et l'Agence française de développement. Le budget global consacré à la coopération parlementaire en 2026 s'élève à 687 000 euros, avec une priorité donnée aux actions en faveur des parlementaires, de l'égalité femmes-hommes et de la jeunesse.

Enfin, il évoque les principales activités prévues, dont le Parlement francophone des jeunes, ainsi que l'avancement des travaux sur plusieurs corpus législatifs, en particulier ceux relatifs au changement climatique, à la lutte contre la pollution plastique, à la protection des lanceurs d'alerte et à l'état civil.

Le Bureau a ensuite entendu les rapports des travaux des quatre Commissions et des deux Réseaux, dont l'intervention de la Présidente du Réseau des femmes parlementaires Mme **Teitelbaum**, ainsi que ceux des quatre Régions.

La représentante du Réseau des femmes parlementaires présente au Bureau de l'APF un état des travaux mené depuis la réunion de Paris en juillet. Elle souligne le succès de la réunion du Réseau tenue en marge de la plénière de Paris, qui a réuni près d'une centaine de femmes parlementaires et permis l'adoption de plusieurs résolutions, notamment sur la protection des femmes et des filles dans les conflits armés, l'élimination des inégalités de genre en matière de patrimoine et la dénonciation de l'apartheid fondé sur le genre ou le sexe.

Elle fait ensuite état des cinq actions de coopération organisées au second semestre 2025, parmi lesquelles la huitième édition de l'atelier de leadership des femmes parlementaires à Paris, ainsi que plusieurs séminaires de formation et de sensibilisation, notamment sur la résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité » à Belgrade et à Dakar, avec le soutien de l'OIF.

Elle mentionne également deux séminaires consacrés à la budgétisation sensible au genre, organisés à Cotonou et à Kigali, axés sur la mise en œuvre du corpus législatif adopté par le Bureau de Can Tho, et ayant connu une forte mobilisation des parlementaires et fonctionnaires.

Elle conclut en soulignant la richesse des échanges, le partage de bonnes pratiques entre sections et l'élaboration de recommandations concrètes visant à renforcer le leadership féminin, l'engagement parlementaire et la mise en œuvre effective de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité.

La Déléguée régionale Europe Mme **Anne Lambelin** a rappelé que la réunion des présidents de section, qui se tiendra à Varsovie du 12 au 14 avril prochains, outre les questions de fonctionnement, examinera la thématique portant sur le rôle des parlements dans l'élaboration de la politique de sécurité et les enjeux liés à l'augmentation des dépenses militaires des États.

Plus tard dans l'année, elle a rappelé que la Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles organisera la 38^e Assemblée régionale Europe qui se tiendra au siège du Parlement européen à Bruxelles, du 18 au 20 novembre prochains. Cette réunion constitue un double effort

puisque le secrétariat de la Région Europe qui s'occupe des thématiques, sera chargé par ailleurs de l'organisation de la réunion.

Pour conclure son intervention, elle informe les membres du Bureau qu'en accord avec le secrétariat général, elle a proposé que l'action jeunesse de l'APF — dont l'édition 2025 s'est tenue à Maurice — se déroule pour l'année 2027 en Région Europe, autour d'un projet sensiblement différent du format classique d'un parlement régional. L'objectif de cette action jeunesse doit permettre aux jeunes de repartir en ayant acquis des connaissances et des valeurs fortes, qui les accompagneront tout au long de leur vie.

Pour la 9^{ème} édition du Prix Geoffrey Dieudonné (qui permet à un fonctionnaire d'un parlement francophone de bénéficier d'un stage dans une autre assemblée parlementaire en vue de formation) la section française a présenté la candidature d'une fonctionnaire qui a été retenue. Mme Valérie Checketts (administratrice adjointe à l'Assemblée nationale française) réalisera son stage de deux semaines à l'Assemblée nationale gabonaise. M. **Wahl**, intervenu sur ce point, a rappelé que ce prix fut créé en 2016 pour honorer la mémoire de Geoffrey Dieudonné qui fut assassiné en 2015 à Bamako alors qu'il animait une formation diplômante organisée par l'APF et l'Université Senghor pour les fonctionnaires maliens.

Le calendrier des instances pour l'année 2026 a également été adopté avec l'organisation de la prochaine Session de l'APF à Yaoundé (Cameroun), à l'invitation du Président de l'APF, M. Hilarion Etong, avec en parallèle la 11^e édition du Parlement francophone des jeunes. Le Bureau d'hiver sera quant à lui organisé à Ottawa à l'invitation de la section canadienne de l'APF et du Président de la Chambre des Représentants, M. Francis Scarpaleggia et de la Présidente du Sénat, Mme Raymonde Gagné. Par la même occasion, le représentant luxembourgeois au Bureau a informé les membres du Bureau de la candidature du Grand-Duché du Luxembourg pour l'accueil de la 52^e Session de l'APF en juillet 2027.

➤ **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel :**

⇒ **Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles :** oui

Date(s) : le jeudi 29 janvier

Descriptif :

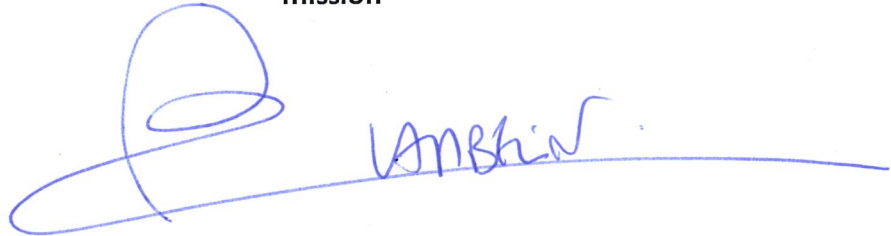
Rencontre avec M. Thomas Maes, Premier conseiller à l'Ambassade de Belgique situé à Belgrade (Serbie). M. Maes a été invité à prendre part à la réception d'accueil à la villa Gorica, à l'invitation du Président du Parlement monténégrin.

La délégation a été invitée à un déjeuner de travail en amont de la réception dont l'hôte était M. Andrija Mandic, Président du Parlement et membre de la coalition gouvernementale.

Lors de cette session de travail, M. Maes a partagé une série d'informations portant sur les relations du Monténégro avec son voisinage, notamment avec la Serbie. Il a été question également des défis d'ordre interne de la société monténégrine qui a connu le premier changement de régime depuis 1991 (date de la première dissolution de l'Ex-Yougoslavie). Une large partie de la discussion a porté sur les perspectives encourageantes d'adhésion de ce petit pays des Balkans à l'Union européenne.

Les prochaines étapes permettant au Monténégro de devenir le 28^e Etat de l'Union européenne, sont la fermeture de tous les chapitres de l'acquis communautaire, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, et la bonne tenue des prochaines élections législatives.

Signature du chef de
mission



Date :

17/03/2026.

